

ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON Cedex

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin interne de l'Association

n°3/2019 - Juin

Agenda:

- Forum des associations de Menton: samedi 7/9 de 10h00 à 18h00 dans les Jardins Biovès



Abattage des arbres à Menton : la Mairie renonce

La large mobilisation des adhérents de l'ASPONA (plus de 20 contributions) contre le projet de modification d'un article du Plan Local d'Urbanisme a « payé ». La Mairie a annoncé à la fin de l'enquête publique que, face au rejet par la population, elle renonçait à supprimer l'article qui interdisait l'abattage des arbres dans toutes les zones urbaines. C'est un beau résultat très encourageant ... qui va inciter l'ASPONA à reprendre sa plume pour demander la replantation d'arbres méditerranéens de grande taille devant la gare de Garavan, comme le Maire l'avait promis dans un courrier en 2017, et bien sûr sur le Plateau Saint-Michel, également annoncé dans une lettre en 2018. Quant aux palmiers du Quai Bonaparte, la bétonisation complète laisse douter que leur replantation soit possible mais comme ils font partie de la carte postale, nous serons fermes. L'arbre ne doit pas cacher la forêt!

Pas vu, pas pris!

C'est la devise de tous ceux qui enfreignent (un peu) la loi en abattant illicitement des arbres, en fermant des chemins publics, en privatisant le domaine maritime, en goudronnant ou cimentant les espaces naturels ... Les végétaux subissent en silence et les animaux fuient.

Pour que le « gendarme », incarné par les services d'une mairie ou de l'Etat, reprenne le contrôle, il faut parfois le tirer par la manche en l'alertant. C'est ce que nous avons fait par trois fois en 2 mois, grâce à votre réactivité. Clôture du domaine privé du Cap Martin, marée sableuse suspecte sur les plages du Buse et de Cabbé venant de l'Ouest, piste tracée en haut des Lacets Cernuschi, nos interpellations ont conduit les administrations à clarifier les situations obscures et parfois à recadrer les auteurs.

Merci de votre vigilance, qui est notre meilleure arme de dissuasion, et de votre soutien fidèle.

Nadine NIEL

Mouillages en Méditerranée, de nouveaux progrès en vue

L'ASPONA a transmis fin mai ses commentaires et propositions sur la stratégie de façade qui vise à mieux protéger l'environnement et contribuer à l'attractivité du littoral (voir texte complet http://aspona.org/pdf/StrategieDeFacadeMediterraneee.pdf).

Dès octobre, un arrêté réglementant le mouillage de tous les yachts de plus de 24 m, dont les ancres endommagent les posidonies, sera adopté dans tout le département (DDTM), zone par zone.

Grosse déception pour le projet « Cœur de Carnolès » (ancienne Base aérienne)

Découvrant que le projet soumis à la consultation publique datait de juin 2018 et n'offrait aucun véritable choix, l'ASPONA a demandé que soit étudié un nouveau projet prenant en compte la qualité de vie des futurs habitants de l'éco-quartier, mais aussi de Carnolès. Plusieurs adhérents nous ont fait écho auprès de

la CARF (voir texte complet http://aspona.org/pdf/ObservationsAsponaCoeurDeCarnoles.pdf).

Association régie par la loi du 1-7-1901 (site Internet : www.aspona.org – contact : info@aspona.org)

Climat-Air-Energie dans trois quartiers: Appel aux volontaires!

L'Etat, le Sénat et la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur en ont fait leur priorité : les intercommunalités doivent se doter vite d'un Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET). Selon l'INRA et Météo-France, les Alpes-Maritimes connaissent maintenant 2 à 3 mois de « conditions climatiques subarides ». Or la CARF (Communauté d'agglomération de la Riviera Française) est en retard. L'ASPONA a donc décidé de se saisir du sujet, avec l'aide de ses adhérents et sympathisants. Nous lançons un appel aux volontaires qui habitent à proximité des 3 quartiers « Riviera-Annonciade », « Bas du Borrigo », « Val du Gorbio » (Menton et RCM). Venez réfléchir avec nous aux actions à mettre en place pour faire de votre quartier un lieu de bien-vivre en matière d'adaptation et atténuation du changement climatique (végétalisation, restructuration immobilière, usage des climatiseurs, etc.), de qualité de l'air (réduction du trafic motorisé, filtres des chaudières, transports propres, etc.) et d'énergie (isolation, réduction des éclairages, ...). Nous nous inspirerons des « bonnes pratiques » des communes du Var et de Ligurie. Contactez-nous à info@aspona.org si possible avant le 20 juillet, pour commencer à travailler avant la rentrée.

Alertée par des habitants et l'ASPONA sur des blessures constatées au pied de l'olivier millénaire, la Mairie de RCM a décidé de restreindre la circulation à cet endroit, à des véhicules de moins de 2,50 m de hauteur et de moins de 1,5 tonne. De plus, le Chemin du Cros qui mène au Chemin de Menton est maintenant interdit aux poids-lourds de plus de 3,5 tonnes.



Domaine Cernuschi- Latournerie : futur Lunapark ou 5 étoiles en plein corridor écologique ?

Une 2^{ème} modification du PLU, dont le contenu exact n'a pas été dévoilé, vient d'être lancée. L'ASPONA réitère sa demande de protection des Lacets du Domaine dans leur totalité (pas seulement à partir du 3^{ème}) en tant qu'ouvrage d'art situé aux abords de l'avenue Cernuschi (paysage en co-visibilité avec la Villa la Vierge et le Château Marly) doté d'un système exceptionnel de bassins et réservoirs de captage et rétention des eaux. Du côté des services de l'Etat, la Mission Régionale de l'Autorité environnementale a estimé le dossier transmis par la Mairie, incomplet et susceptible d'avoir des incidences majeures paysagères, environnementales et sanitaires sur une zone fragile incluse dans la Trame verte et bleue. Elle a donc imposé une évaluation environnementale préalable. Précaution minimale pour un projet qui prévoit, sur 6,7 hectares, rien moins que (en référence au texte de la décision de la MRAE):

- le long du Borrigo : un cinéma multiplexe avec commerces et services (2500 m² de surface de plancher), 2 bâtiments pour des logements destinés au personnel de l'hôtel (2500 m² de surface de plancher), un parking public de 300 places et un funiculaire [NDRL : coupera-t-il les Lacets en deux ? mystère !];
- en partie centrale, c'est-à-dire en haut des Lacets et à droite de la Corniche des serres de la Madone : un hôtel de luxe de 150 chambres (surface non précisée), 7 bâtiments neufs à vocation hôtelière (7000 m² de surface de plancher), des parkings souterrains et l'amélioration du parc existant (surface non précisée) ;
- en partie Ouest, c.-à-d. à gauche de la Corniche : la réhabilitation du bâti existant [NDRL : probablement $plus de 3000 m^2$] et la construction de 6 nouveaux bâtiments (1190 m² de surface de plancher). A suivre ...

Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous!

Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :

ASPONA, BP 17, 06501 – MENTON Cedex e-mail: info@aspona.org

Nom: Prénom:

Adresse:

Ville: e-mail: @

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date: Signature:

Cotisation déductible en partie de vos impôts - Un reçu vous sera envoyé sur demande